

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 8 MARS 1979



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UNE DÉCLARATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET LA DÉFENSE NATIONALE,
À OTTAWA, LE 8 MARS 1979

"LES QUESTIONS DE L'HEURE EN
POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE"

(TRADUCTION)

LES QUESTIONS DE L'HEURE EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE

Ceux qui sont chargés de la gestion des affaires étrangères du Canada ont devant eux un programme complexe et plein de défis. Le monde semble en effet traverser une période de transformation économique et politique rapide qui nous touche tous profondément. J'exposerai brièvement quelques questions de politique étrangère qui ont mis à contribution les efforts de mon ministère et de certains autres en 1978, et qui mettront à l'épreuve nos talents et nos ressources dans l'année qui vient.

1. La recherche de la paix

a) Le Vietnam, le Cambodge et la Chine

La situation s'est dangereusement détériorée en Asie du Sud-Est ces derniers mois. Le recours croissant aux armes est source de grave inquiétude. Nous avons d'abord assisté à l'invasion du Cambodge par le Vietnam puis au renversement du gouvernement Pol Pot à Phnom Penh. Quoi que nous puissions penser des politiques de ce gouvernement en matière des droits de la personne - et je les ai condamnées - il est inacceptable que le Vietnam ait usé de la force pour changer le gouvernement au Cambodge et pour y asseoir sa domination. Cette action a gravement déstabilisé la région.

Nous regrettons que la position de l'Union soviétique ait empêché le Conseil de sécurité de s'occuper de cette situation, qui s'est aggravée à la fin de février lorsque les forces militaires chinoises ont envahi le nord du Vietnam. Cette action a accru davantage la tension militaire et politique. Nous avons fait des démarches à un échelon élevé dans les capitales intéressées, et avons vivement appuyé les efforts déployés au Conseil de sécurité ou ailleurs en vue de trouver une solution politique. Il est encourageant d'apprendre que les Chinois entendent maintenant se retirer du Vietnam, mais il ne faut pas sous-estimer les problèmes qui resteront à être résolus entre la Chine et le Vietnam lorsque les activités militaires auront cessé. Le but ultime doit être de parvenir à la réconciliation et d'établir la paix dans toute la région.

b) L'Afrique australe

Le Canada a joué un rôle de premier plan, de concert avec d'autres grandes nations occidentales, dans la recherche de solutions pacifiques aux problèmes raciaux et de décolonisation de l'Afrique australe. Le Secrétaire général a maintenant proposé de passer à l'application du plan de conception occidentale approuvé par le Conseil de sécurité en vue de faire accéder la Namibie à l'indépendance. Le plan comprend la création d'un groupe militaire et civil de maintien de la paix chargé de superviser les élections. Des discussions actives sur la façon d'appliquer le plan se déroulent actuellement. Le Canada est également disposé à fournir toute l'aide appropriée aux efforts ininterrompus, mais dont les résultats sont toujours décevants, en vue de résoudre la question rhodésienne qui traîne depuis longtemps. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le gouvernement continue de suivre ses politiques de très près, notamment celles qui touchent les relations commerciales. Nous espérons notamment que l'opposition du Canada à l'apartheid et le soutien qu'il apporte à l'égalité raciale pourront se traduire dans la pratique grâce à la réalisation croissante des objectifs du Code de conduite publié en avril dernier sur les pratiques d'embauche des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud.

c) Le Moyen-Orient

Le Canada appuie avec force tous les efforts positifs déployés en vue de parvenir à une réconciliation et à une paix durable au Moyen-Orient. Nous nous sommes réjouis des accords de camp David et du processus de négociation qui en a résulté, et avons encouragé les voisins arabes d'Israël à s'y joindre. Nous les avons mis en garde contre la possibilité d'être déçus parce qu'un traité israélo-égyptien n'a pas été conclu avant l'expiration du délai de trois mois. Après tant d'années d'hostilités, il n'est pas étonnant qu'il s'avère ardu d'aplanir les divergences. Au moment où le Président Carter est en visite au Moyen-Orient à la recherche de la paix, je rends hommage à ses qualités d'homme d'État et à celles des dirigeants de l'Égypte et d'Israël.

Les récents événements en Iran ont gravement déstabilisé la région. Le Canada s'est attaché à protéger ses ressortissants et à chercher à établir des relations de travail efficaces avec le nouveau gouvernement qu'il a reconnu le 16 février.

d) Le maintien de la paix et la pacification

Devant le recours fréquent à la force dans le monde, nous continuons à promouvoir la recherche de solutions pacifiques par le biais des Nations Unies. Le Canada demeure le principal fournisseur de troupes aux actuelles opérations de maintien de la paix. Dans chacun des secteurs opérationnels, la situation a été relativement calme en 1978, à l'exception du Liban où les forces canadiennes ont récemment participé aux opérations. L'expérience que nous avons acquise au Conseil de sécurité en 1977 et en 1978 nous a convaincus que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent participer plus activement à la recherche de solutions et au règlement des problèmes politiques qui sont à la base des divers conflits. Que nous ayons fait partie du Groupe des Cinq sur la Namibie et ayons été associés aux États-Unis et au Royaume-Uni à la fin de 1978 pour faciliter la reprise des négociations intercommunautaires à Chypre illustre bien comment le Canada tente d'encourager les Nations Unies à s'engager dans cette voie. À Chypre, par exemple, le Secrétaire général des Nations Unies s'inspire de l'initiative tripartite dans ses efforts pour faire démarrer les négociations. Lors de ma visite en Grèce, en Turquie et à Chypre, j'ai discuté des aspects du problème ainsi que des perspectives de règlement.

2. L'unité et l'identité canadiennes

Mon ministère a élaboré une politique équilibrée qui reflète une plus grande compréhension des intérêts et des préoccupations des Canadiens d'expression anglaise et française ainsi que des dix gouvernements provinciaux dans le cadre d'une politique étrangère cohérente. Je voudrais souligner notre participation dynamique et significatrice à la Francophonie et au Commonwealth, et rappeler avec plaisir les Jeux d'Edmonton de l'été dernier, qui ont connu un franc succès. Tout en étant déterminé à continuer à faire valoir pleinement l'intérêt du pays sur le plan international, le gouvernement du Canada a mis au point de nombreux mécanismes de coopération en vue de faciliter la réalisation des intérêts des provinces sur la scène mondiale. Dans le dessein de faire un seul tenant de nos intérêts nationaux, nous avons fait des efforts particuliers pour consulter les provinces au sujet des positions adoptées par le Canada aux Négociations commerciales multilatérales et à l'occasion des négociations avec les États-Unis sur les frontières maritimes et sur les pêches.

Dans ses activités, le Ministère n'a cessé de reconnaître la contribution des Canadiens de diverses origines culturelles. Par notre programme d'affaires publiques, et par d'autres moyens, nous amenons la communauté internationale à percevoir de plus en plus le Canada comme une société démocratique, ouverte sur le monde et dynamique, capable de résoudre positivement ses problèmes internes. Pour leur part, les autres nations estiment beaucoup le rôle constructif qu'un Canada uni a joué et peut continuer à jouer sur la scène internationale.

3. Les relations économiques internationales

L'année qui vient de s'écouler a vu un renforcement des arrangements consultatifs entre nations industrialisées et mis en évidence les liens importants qui existent entre les problèmes économiques internationaux et nationaux. Le Canada a joué son rôle sans se dérober et s'est attaqué aux problèmes communs de croissance, d'inflation, de chômage et d'instabilité monétaire, en oeuvrant au sein de l'OCDE et du FMI, et surtout en oeuvrant au sein du groupe du Sommet économique des Sept. Les conclusions de la réunion ministérielle de l'OCDE en juin et du Sommet de Bonn en juillet ont traduit la conviction croissante qu'une action concertée serait bénéfique non seulement pour les principales nations industrialisées, mais pour la communauté internationale dans son ensemble. Les événements récents en Iran mettront davantage à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à gérer l'économie de la planète - défi que nous sommes maintenant en mesure de relever avec confiance par suite des discussions tenues la semaine dernière au sein de l'Agence internationale de l'énergie, aux travaux de laquelle le Canada participe activement.

Si les Négociations commerciales multilatérales, maintenant dans leur phase finale, connaissent une issue heureuse, cela contribuerait grandement à des échanges internationaux plus ouverts et plus justes. Les exportations du Canada ont des chances de profiter directement d'une réduction générale des tarifs et de la suppression des barrières non tarifaires. Même s'il est certain que s'accroîtra, dans certains secteurs, la concurrence au chapitre des importations, bien des coûts de facteurs de production diminueront, ce qui devrait favoriser la compétitivité industrielle du Canada tant au pays que sur les marchés d'exportation. L'issue des NCM, malgré son importance, ne constituera qu'un élément du processus de rajustement beaucoup plus vaste auquel devront faire face les économies du Canada et du monde dans son ensemble. Les relations économiques de plus en plus complexes entre pays développés et en développement demeurent une importante donnée de ce processus.

4. Le défi Nord-Sud

Le Canada demeure fidèle au dialogue Nord-Sud et, malgré les difficultés économiques qu'il partage avec d'autres pays industrialisés, il demeure également fidèle à un programme substantiel d'aide au développement. Nous poursuivons notre dialogue avec le tiers monde de nombreuses façons: aux Nations Unies, par des contacts bilatéraux, par des groupes spéciaux ou par des contacts au sein du Commonwealth et dans la Francophonie. Autre témoignage, la participation du Premier ministre au sommet Manley, en Jamaïque, qui a donné à un petit groupe de chefs de gouvernement l'occasion de tenir des discussions informelles sur les grandes questions Nord-Sud. On s'est beaucoup attaché à améliorer l'atmosphère du dialogue

en évitant les affrontements rhétoriques et les positions idéologiques rigides, et l'on s'est entendu sur le fait qu'il était souhaitable de donner la priorité aux questions où il est réaliste d'escompter des progrès. Nous avons bon espoir que les longues et complexes négociations sur le Fonds commun et sur le Code de conduite sur le transfert de technologie pourront se terminer sous peu. La prochaine phase du dialogue Nord-Sud aura lieu à l'occasion de la CNUCED V à Manille en mai 1979. La planification est déjà en cours en prévision de la participation active du Canada à cette réunion, laquelle englobera presque tous les aspects des relations économiques entre les pays développés et en développement.

5. L'appui au développement international

Le Canada demeure attaché à un programme actif, concret et humanitaire de coopération au développement des pays et des peuples désavantagés de notre planète. Malgré les impératifs du programme de réduction des dépenses du gouvernement, l'Agence canadienne de développement international s'attend à dépenser environ 1 milliard de dollars au titre du programme d'aide du Canada en 1979-1980, soit une augmentation d'environ 100 millions de dollars par rapport aux prévisions de dépenses de l'ACDI pour 1978-1979. Même si ce taux de croissance est inférieur à ce qui avait d'abord été prévu, l'ensemble du programme de l'ACDI n'a pas été amputé et ses dépenses augmenteront dans l'année qui vient. En outre, on s'attache toujours à trouver les moyens de préciser la finalité et d'améliorer la qualité et la gestion du programme d'aide au développement du Canada.

6. Les relations Est-Ouest, la sécurité, le contrôle des armements et le désarmement

a) Les relations Est-Ouest

Même si l'Est aussi bien que l'Ouest voient dans la diminution des tensions en Europe un objectif souhaitable, et même si la situation en Europe demeure stable, les conflits qui ont surgi dans d'autres régions au cours des dernières années ont eu des retombées sur la détente. Les questions que soulèvent l'intervention ininterrompue des Soviétiques et des Cubains en Afrique ainsi que le conflit armé entre États communistes en Asie du Sud-Est, auquel se rattache l'exacerbation du stress sino-soviétique, ont mis à l'épreuve la détente dans son sens planétaire. Devant cette toile de fond, il semble plus important que jamais que le Canada et les autres pays occidentaux oeuvrent de manière à empêcher l'érosion de la confiance et, en fait, de manière à réaffirmer la valeur de la détente. C'est dans cet esprit que le Canada a poursuivi, dans une optique d'avantage réciproque, des relations avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est. De même, nous nous préparons activement en prévision de

la prochaine réunion d'examen de la CSCE à Madrid. Nous croyons que la conclusion d'un accord SALT II peut faire beaucoup pour renforcer la confiance dans les relations Est-Ouest et qu'il contribuera à faire progresser les pourparlers MBFR de Vienne, qui en sont au point mort. De même, nous accueillons avec plaisir la décision de la Chine de mettre fin à son isolement volontaire et son intention de mettre l'accent sur la modernisation de son économie dans les deux prochaines décennies. Fort des initiatives prises par le Gouvernement en 1970 dans le but de jeter les assises pour les contacts et la compréhension sans lesquels il serait impossible d'aller plus avant dans le secteur commercial avec la Chine, le Canada s'est empressé en 1978 de profiter des nouvelles possibilités qu'offrait l'ouverture de la Chine sur l'Occident. Nous ne voyons pas pourquoi le développement de relations entre la Chine et l'Occident devrait s'effectuer aux dépens des relations avec les autres États ou de notre engagement en faveur de la détente.

b) La sécurité

En mai 1978, lors du Sommet de Washington, les gouvernements membres de l'OTAN ont pu, à la lumière d'une étude toute récente sur les tendances des relations entre l'Est et l'Ouest, entériner un programme général à long terme destiné à améliorer la force de défense et de dissuasion de l'OTAN dans les années 80. Le Canada a montré son attachement continu à l'Alliance, malgré la compression des dépenses gouvernementales, en participant aux entreprises collectives de défense et en conservant des programmes de dépenses en capital pour acquérir du nouveau matériel pour les Forces canadiennes, y compris celles affectées à l'OTAN. Par exemple, en 1978, le Canada s'est associé à ses autres partenaires de l'OTAN et a accepté d'acquérir et d'exploiter un système aéroporté de détection lointaine et de contrôle. L'Accord relatif au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, en vigueur pour une durée de cinq ans, arrive à échéance en mai 1980. Des discussions en vue de son renouvellement se tiendront sous peu.

c) Le contrôle des armements et le désarmement

Prenant la parole lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, le Premier ministre a exposé une "stratégie de l'asphyxie" contre la course aux armements nucléaires. Nous nous attendons à un certain progrès sur les quatre éléments d'une telle stratégie, notamment sur l'interdiction globale des essais et sur l'interdiction de la production de matière fissiles à des fins d'armement (les deux autres étant l'interdiction des essais en vol de tous les nouveaux vecteurs stratégiques et un accord en vue de limiter et de réduire progressivement les dépenses militaires consacrées aux nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques). Par suite d'une initiative du Canada

lors de la dernière Assemblée générale, nous espérons que le nouveau Comité du désarmement discutera au moment opportun de l'interdiction de la production de matières fissiles. C'est en 1979 que se jouera l'avenir du contrôle des armes stratégiques entre l'Union soviétique et les États-Unis. Bien que le Canada ne participe pas aux SALT, nous et nos alliés de l'OTAN avons été tenus au courant des négociations par les États-Unis, par le biais de consultations au Conseil de l'Atlantique Nord. Si, comme nous l'espérons fortement, les SALT II sont conclus et ratifiés cette année, on aura beaucoup fait pour modérer l'affrontement nucléaire stratégique et pour édifier une base plus stable propice au maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, les travaux vont bon train au chapitre de l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (EICCN), dans lesquels le Canada a joué un rôle actif, et ils semblent en voie d'être achevés en février 1980. Les résultats de cette importante étude de deux ans influenceront considérablement sur les efforts internationaux déployés en vue d'instaurer un régime de garanties nucléaires capable de s'adapter aux nouvelles technologies. Les résultats de l'étude seront connus lors de la Conférence de révision du TNP prévue pour 1980, et dont les préparatifs commenceront en avril prochain. Sur le plan bilatéral, nous avons été heureux de négocier l'an dernier avec le Japon un accord qui répond totalement à nos exigences en matière de non-prolifération. L'arrangement provisoire conclu avec la Communauté européenne augure bien pour les négociations d'un nouvel accord global qui commenceront probablement au début de 1980. Je suis heureux de dire que ces arrangements avec la Communauté européenne et le Japon fonctionnent bien et qu'ils ont apporté une contribution positive à la cause de la coopération dans le domaine nucléaire dans son ensemble.

7. L'approvisionnement énergétique et la sécurité

Les événements des dernières semaines ont montré la justesse de la politique du gouvernement axée sur une plus grande autonomie énergétique. L'interruption des exportations de pétrole iranien s'est soldée sur les marchés de brut mondiaux par un déficit net de l'ordre de deux millions de barils par jour. Pour le Canada, ce déficit a pour la plus grande partie été compensé par des arrangements d'approvisionnement réciproque avec les États-Unis grâce à une production canadienne supérieure à la normale. Néanmoins, en raison des incertitudes qui continuent de planer sur l'approvisionnement en provenance d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient, ainsi que des fortes pressions à la hausse sur les cours, le Canada en compagnie d'autres membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont décidé le 2 mars dernier de prendre des correctifs pour contrer le déficit mondial anticipé de deux millions de barils de pétrole brut en 1979. Les vingt pays membres ont convenu de diminuer d'autant leur demande sur les marchés pétroliers internationaux, c'est-à-dire de diminuer

environ 5 % leur consommation nationale prévue, en augmentant la production intérieure, en se convertissant à d'autres combustibles et en faisant des économies d'énergie. Non seulement cela redressera leur situation, mais aidera aussi le reste du monde, dont les pays en développement, à surmonter leurs problèmes d'approvisionnement. La décision de l'AIE devrait aussi contribuer à diminuer les pressions sur les cours mondiaux du pétrole.

Dans l'avenir prévisible, le Canada devra, seul ou de concert avec d'autres, consentir tous les efforts possibles pour augmenter la sécurité énergétique grâce à un train de mesures comprenant la gestion judicieuse de nos ressources énergétiques nationales, la diversification de nos importations d'énergie et l'incitation active de nos concitoyens à utiliser efficacement l'énergie. Le gouvernement cherche activement des arrangements bilatéraux d'approvisionnement en pétrole avec d'autres pays, comme le Mexique et le Venezuela, ce qui pourrait améliorer notre sécurité énergétique à long terme grâce à la diversification des sources d'approvisionnement. On s'attend à ce que Pétro-Canada joue un rôle d'intermédiaire important dans la mise en oeuvre de ces arrangements.

8. La dimension humaine

Le Canada est profondément dévoué à la cause des droits de la personne dans le monde. Nous rejetons l'argument voulant que les droits de la personne soient une question purement interne. Tous les États, par leur adhésion à la Charte des Nations Unies, ont pris l'engagement de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux de tous ceux qui résident à l'intérieur de leurs frontières. Lorsque cet engagement international n'est pas rempli, les autres États, dont le Canada, doivent s'en préoccuper. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons effectué des démarches auprès d'un certain nombre de gouvernements au sujet de rapports faisant état de violations des droits de la personne. La délégation du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme (dont la session actuelle est présidée par un Canadien, M. Yvon Beaulne), mène actuellement avec vigueur plusieurs initiatives en la matière, dont l'une en particulier traite des personnes portées disparues. Le Canada réclame des mesures au sujet des cas d'abus flagrant des droits de la personne, où qu'ils se produisent.

L'ampleur qu'a prise le problème des réfugiés dans le monde préoccupe gravement le Canada. Nous soutenons vivement les efforts humanitaires du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de susciter la réaction qui s'impose de la part de la communauté internationale devant le sort des réfugiés à travers le monde. Sur le plan politique, le Canada s'attache à braquer l'attention sur la relation entre les exodes de réfugiés et les violations des droits de la personne dans les pays en cause.

On a enregistré des progrès réguliers dans le domaine de la réunion des familles en 1978. Le Canada continue de faire des démarches auprès de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est au sujet des parents de citoyens canadiens qui désirent rejoindre leur famille au Canada. Le Canada cherchera à poursuivre sur cette lancée dans la période qui précèdera la prochaine réunion de la CSCE à Madrid en 1980. La réunion des familles est aussi un élément distinctif de nos relations avec la Chine et le Vietnam.

Je dois aussi rappeler que nous nous préoccupons tout spécialement de la protection et du bien-être de nos propres citoyens à l'étranger. Dans plus d'un demi-million de cas, des services consulaires ont été rendus l'année dernière, qu'il s'agisse de l'aide courante ou de l'évacuation d'urgence des Canadiens en Iran.

9. La défense des intérêts maritimes du Canada

Du point de vue national et du point de vue de la paix sur la planète et du développement économique, il est essentiel pour les intérêts du Canada que la Conférence sur le droit de la mer soit couronnée de succès dans les meilleurs délais. Jusqu'à ce jour, son bilan de réalisations est déjà remarquable en matière de restructuration des principes traditionnels du droit de la mer et dans l'élaboration de nouveaux concepts pour la gestion des ressources marines. En ce qui concerne le Canada, la Conférence a déjà donné une caution multilatérale à la zone de pêche de 200 milles et à la mer territoriale de 12 milles, et contribué à faire accepter par davantage de pays la nécessité d'accroître la juridiction de l'État côtier sur la pollution par les navires. La relance de l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes démontre de manière spectaculaire les conséquences heureuses qu'elle a eues sur le Canada. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés que présente le règlement des questions qui sont toujours en suspens, surtout en ce qui concerne le régime international d'exploitation minière des grands fonds marins, lequel est manifestement important pour le Canada puisqu'il est le premier producteur de nickel au monde.

En 1978, des négociations sur les pêches tenues à un échelon élevé ont permis de signer un accord bilatéral sur les pêches avec le Japon, une Convention multilatérale sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest et un Protocole modifiant la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique Nord. Un accord ad referendum a été conclu avec la CEE sur le libellé d'un accord bilatéral sur les pêches. Nous avons convenu d'arrangements provisoires sur les pêches avec la France pour 1979 touchant le secteur de Saint-Pierre et Miquelon. Enfin, les entretiens se poursuivent avec la France concernant les frontières maritimes.

Les négociations canado-américaines sur les frontières maritimes et les pêches ont donné lieu à un accord sur un nouveau régime de gestion coopérative des pêcheries de l'Atlantique et sur une formule permettant le règlement définitif du différend frontalier dans le golfe du Maine au moyen du recours au règlement obligatoire par tierce partie.

10. La coopération canado-américaine

La gestion des relations du Canada avec les États-Unis est notre plus grande priorité bilatérale et nous appelle à nous dépasser constamment. Nonobstant la diversité et la complexité des questions bilatérales, les relations avec notre voisin le plus proche et le plus important ont rarement été meilleures. Les liens intimes entre le Canada et l'Administration Carter se caractérisent par un dosage particulier de bon sens, de familiarité et d'estime réciproque. En 1978, les réalisations ont été impressionnantes: le nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et des discussions sur la pollution atmosphérique transfrontière; la coopération sur le projet du gazoduc du Nord, d'importantes études bilatérales sur une réserve stratégique de pétrole et des échanges d'électricité en vrac; un accord conclu par les négociateurs spéciaux sur la gestion des pêches de la côte est; un niveau d'échanges bilatéraux sans précédent. Pour 1979, nous prévoyons une meilleure coordination en matière d'énergie, l'amélioration de l'environnement commercial au terme des Négociations commerciales multilatérales, des progrès en vue du règlement des derniers différends frontaliers dans les océans Pacifique et Arctique et la conclusion d'un accord sur les pêches sur la côte ouest. Il est certain que les consultations étroites sur les questions internationales se poursuivront sur des sujets comme la Namibie, le Moyen-Orient et Chypre; les droits de la personne et les réfugiés; la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

11. Les voies d'accès à l'Europe occidentale et au Japon

En 1978, nous avons poursuivi nos efforts pour donner corps aux relations économiques du Canada avec la Communauté européenne et les principaux pays d'Europe de l'Ouest. La visite de M. Roy Jenkins, Président de la Commission européenne, a été une bonne occasion d'évaluer les activités de coopération industrielle lancées aux termes de l'accord-cadre et d'orienter les futurs travaux. Le gouvernement a renouvelé son appui à l'intégration économique et politique de l'Europe tout en soulignant qu'il importe que les intérêts fondamentaux du Canada soient pleinement pris en compte par les Neuf. Nous avons cherché à stimuler la dimension économique de nos relations bilatérales avec la RFA et la France en particulier, mais aussi avec l'Italie. Les visites du Premier ministre dans plusieurs pays d'Europe, et la visite au Canada du Premier ministre de France, M. Barre, ont montré que le Canada est déterminé à raffermir ses relations avec l'Europe. Nous comptons en particulier parvenir à un niveau d'échanges économiques proportionné à l'importance des économies canadienne et européennes et à la qualité de notre dialogue politique.

Les efforts déployés l'année dernière pour amplifier et diversifier les relations économiques et politiques avec le Japon ont donné lieu à des accords sur l'amélioration des garanties nucléaires et sur les pêches ainsi qu'à une augmentation gratifiante des contacts au niveau politique. Les relations économiques du Canada avec le Japon ont encore pris de l'expansion en 1978, et la deuxième réunion du Comité économique mixte qui se tiendra à Tokyo la semaine prochaine devrait contribuer à maintenir ce rythme. Le cinquantième anniversaire cette année de l'établissement des relations diplomatiques entre le Canada et le Japon sera l'occasion d'augmenter les contacts et les activités politiques et culturelles.

12. Le raffermissement de la gestion de la politique étrangère

Divers ministères fédéraux, tous les gouvernements provinciaux ainsi que le secteur privé ont des intérêts et des rapports internationaux qui doivent être agglomérés si le Canada veut conserver une politique étrangère active et cohérente. Peut-être davantage aujourd'hui qu'à tout autre moment de notre histoire, il est nécessaire que la gestion de la politique étrangère soit de très haute qualité. Par conséquent, nous avons pris des mesures pour consolider le rôle des Affaires extérieures à titre d'agence centrale du Gouvernement chargée de la gestion des relations étrangères du Canada. Nous avons créé ou réactivé des comités interministériels chargés de coordonner la politique et les opérations du Canada à l'étranger. Nous avons réaffirmé l'autorité des chefs de mission sur tous les programmes dans leur circonscription à l'étranger et précisé leur imputabilité. L'ampleur et l'emplacement de notre représentation dans plusieurs pays clés sont activement à l'étude. Les politiques du Ministère sur les questions du personnel mettent maintenant l'accent sur l'acquisition du degré maximum de spécialisation compatible avec la souplesse indispensable qui doit présider au déploiement du personnel du service extérieur. Nous veillons tout particulièrement à ce que la nature bilingue du Canada se reflète pleinement dans nos opérations au pays et à l'étranger. Même si sur le plan national et international on exige de plus en plus de nous, les ressources sont rigoureusement limitées. Néanmoins, je suis résolu à veiller à ce que la diplomatie canadienne soit capable de répondre aux futures exigences internationales.

* * * * *

Cette déclaration est loin d'être un compte rendu exhaustif des entreprises du Canada dans le domaine des affaires étrangères. Par contre, cet exposé devrait mettre en évidence les deux principales dimensions de la politique étrangère. En premier lieu, il faut chercher sans discontinuer à faire valoir les intérêts du Canada et répondre à ses préoccupations en poursuivant toute une gamme de relations bilatérales significatives et en les maintenant en bon état. En deuxième lieu, le bien-être des Canadiens dépendra de plus en plus de l'adoption, grâce à la coopération internationale, de solutions à des problèmes planétaires, ce qui signifie que l'instauration d'un ordre mondial harmonieux doit être l'une de nos principales entreprises. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous continuerons de mener la politique étrangère du Canada.